

Réunion du 10 novembre 2020 à 20 heures 30

Convocation en date du 04 novembre 2020.

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, Mme CAMICAS Anne-Marie, M. DUCOURNAU Marc, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure, Mme LABORDE Charlène, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absent excusé : M. BILLEPINTE Thierry, M. FAUQUÉ Olivier.

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 21 h 00.

Le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2020 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

RÉUNIONS des COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

*** COMITÉ COMMUNICATION et PROMOTION du TERRITOIRE**

Axe et enjeux

En interne, renforcer l'information, développer le sentiment d'appartenance, rendre plus visible l'institution aux associations, entreprises, élus et à la population.

En externe, faire connaître le territoire, valoriser les acteurs, développer l'attractivité auprès des institutions, entreprises, porteurs de projets et citoyens.

Stratégie

Que veut-on promouvoir, comment renforcer le sentiment d'appartenance et mobiliser les acteurs.

Les premières cibles : acteurs économiques, associations et secrétaires de mairie.

Les outils : nouveau site internet (en cours), réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn), création d'une newsletter à partir de janvier 2021 tous les quinze jours, bulletin d'information semestriel distribué par la Poste.

*** COMITÉ LOISIRS, CULTURE, TOURISME**

Rappel des statuts de la Communauté de Communes concernant la promotion du Tourisme ainsi que le transfert de cette compétence au Pays Val d'Adour qui assure également la gestion de la taxe de séjour.

CHEMINS DE RANDONNÉE LABELLISÉS : 13 sur le territoire de la CCAA dont l'entretien pour un passage annuel coûte 6700 €.

Chemin de Saint Jacques de Compostelle qui passe à Lelin-Lapujolle avec un projet de liaison avec le sentier de l'Adour.

Route de d'Artagnan, pour l'instant peu connue du public.

VELORAIL : créé en 2014 par l'Office de Tourisme de Nogaro, avec un projet de liaison avec Termes d'Armagnac en discussion depuis 2018.

Perspective de lien avec la Tour de Termes avec une draine ou train touristique pour la visite et un pique-nique ; projet dont une participation aux frais supplémentaires serait prise en charge par la Région Occitanie et le Pays Val d'Adour (programme LEADER).

PROGRAMME CULTUREL 2020 : en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, beaucoup d'associations ont annulé leurs manifestations sauf les Attracteurs Etranges (festival les moissons d'été), l'Académie Médiévale et Populaire de Termes et Spirale à Histoires.

Rappel des subventions versées en 2019 par la CCAA..

Comité Fêtes des fleurs	4 200 €	Spirale à histoires	8 500 €
Académie médiévale de Termes	4 000 €	Omergraphie(médiathèque)	1 200 €
Amis du Pacherenc de la St Sylvestre	1 200 €	Swing Manouche	2 400 €
Attracteurs Etranges	1 500 €	Festilivres	3 000 €
La Chrysalide	500 €	TOTAL	26 500 €

ECOLE de MUSIQUE : une école associative à Aignan et une intercommunale à Riscle.

Instruments enseignés : piano, guitare, batterie, saxophone, trompette cor, trombone, flûte et clarinette.
Cours de 1^{er} et 2^{me} cycle, deux classes d'harmonie et une classe d'ensemble de guitares.
61 élèves inscrits.

Dépenses de fonctionnement : 71 000 € ; recettes de fonctionnement 20 000 €.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

* VOIRIE

Sur les quatre lots à attribuer, trois reviennent à la COLAS, le quatrième dont fait partie notre commune à SOGEB (A3TP).

Le programme communal reste à définir.

* ECOLE

La réfection et la mise aux normes de l'école de Viella reviendra à 300 000 €. Le choix de l'architecte reste à effectuer.

* ACTION SOCIALE

Le recrutement de deux ou trois médecins est lancé.

L'ancien cabinet des docteurs Darrieux, Coomans et Saint Martin est à vendre pour la somme de 165 000 €. La CCAA entame les discussions pour ce local déjà aménagé pour des médecins.

* CLECT

Le Maire expose à l'assemblée que, par délibération du 20 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la CCAA a délibéré pour la création de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), instituée pour le calcul des charges dans le cadre des transferts des compétences des communes à la Communauté de Communes.

Cette commission est créée et composée par le Conseil Communautaire, mais la nomination des délégués incombe aux conseillers des communes membres.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner un membre pour siéger à cette commission.

Monsieur BECARD Nicolas se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la désignation de Monsieur BECARD Nicolas en qualité de représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

BUDGET

Nous avons réalisé des économies sur le budget de fonctionnement et augmenter le dégagement sur le budget investissement.

Cela devrait permettre d'appréhender l'année 2021 avec sérénité et de pouvoir réaliser tous les petits travaux d'amélioration des bâtiments communaux.

ENCAISSEMENT d'un CHÈQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu des Finances Publiques un chèque d'un montant de 25 euros en règlement d'un excédent de versement sur la Taxe Foncière.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce règlement et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'encaissement de ce chèque.

TERRAIN MULTI-SPORTS

Suite au dossier déposé auprès du cabinet d'assurances pour un pré-litige concernant la plateforme, un expert est venu pour une rencontre à l'amiable avec les représentants de la société SNB (Messieurs MONBEIG directeur et LAGO technicien).

Après d'âpres discussions sur la réalisation de la plateforme, les flashes constatés et les joints défectueux, il a été décidé de la rédaction par l'expert d'un protocole d'accord qui sera soumis à la SNB quant au pourcentage de prise en charge de leur part pour la réfection de 120 m², avec des délais de réalisation et une date butoir.

D'autre part, la société SNB s'engage à établir un devis pour la création d'une tranchée filtrante lors des travaux et à le faire parvenir rapidement à l'expert pour l'inclure dans le protocole. Cette tranchée sera à la charge exclusive de la commune.

PALOMBIÈRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de Messieurs FORT Fabrice et HARDUYA Franck pour l'installation d'un poste de chasse à la palombe dans la forêt communale. Cette demande peut être réalisée sous conditions fixées par la réglementation en vigueur du code forestier et l'avis de l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de louer à Messieurs FORT Fabrice et HARDUYA Franck un emplacement en forêt communale pour y installer une palombière pour une durée de 9 ans, commençant le 1^{er} janvier 2021 et moyennant une redevance annuelle de 50 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération, notamment la convention pour concession de terrain en forêt communale pour l'installation d'un poste de chasse à palombe

LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire conformément au contrat de location, la révision du loyer du logement bâtiment école du locataire Monsieur LEBETTRE Marc.

**Ce loyer peut être augmenté de 0,46 % selon l'indice de référence des loyers du 3^e trimestre 2020
. Le loyer actuel est de 440,00 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide une augmentation de 0,46 % et fixe le montant de ce loyer à 442,02 € au 1^{er} décembre 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire la révision du loyer du logement à Lapujolle, des locataires Monsieur et Madame HARDUYA Franck pour le 1^{er} janvier 2021.

Il s'agit d'un PALULOS, l'augmentation se ferait sur le loyer principal soit 372,19 € et serait de 0.66 %.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'augmentation de 0,66 % (2,46 €)
et fixe le montant du loyer principal à 374,65 € plus les accessoires 89,45 € soit un loyer de 464,10 €
au 1^{er} janvier 2021 pour Monsieur et Madame HARDUYA Franck.**

La réunion s'achève à 23 h 30

M. BÉCARD Nicolas

Mme CAMICAS Anne-Marie

M. DUCOURNAU Marc

Mme FORT Agnès

Mme GAYRIN Laure

Mme LABORDE Charlène

M. PAGES Lilian

M. ROUSSEAU Philippe